

# TOUS ACTEURS DE LA BIODIVERSITÉ !

Trame verte et bleue  
Ardenne Métropole

## LA LETTRE DU PROJET

N°2 - mars 2025



### 3 QUESTIONS À...

## Pierre-Olivier Lausecker

Chargé d'intervention Zones humides et biodiversité à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

### Selon vous, quels sont les principaux défis à relever sur le territoire d'Ardenne Métropole et en quoi le projet TVB permet d'y répondre ?

Le territoire d'Ardenne Métropole possède un réseau de milieux naturels remarquable par sa diversité et sa densité autour des cœurs urbains : de très nombreux cours d'eau, des milieux humides liés à la Meuse, des prairies, des réseaux de haies et de mares, des forêts.... Les paysages « vivants » qui en résultent contribuent à l'attractivité et à la qualité de vie de ce territoire et au maintien de « services écologiques » précieux et « gratuits » ! Le projet TVB permet depuis 2 ans de mieux connaître ce « réseau écologique » pour en identifier les faiblesses et les forces, le protéger, le renforcer, et multiplier l'engagement de tous les acteurs du territoire.

### Si vous deviez choisir une action vitrine ?

Ce serait le projet de préservation et de renaturation des milieux naturels aquatiques, humides et prairiaux qui composent la vallée de la Vrigne, pour l'engagement multi-partenarial du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne Ardenne, de la commune d'Issancourt et Rumel, de l'EPAMA

(Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents), de la Fédération de pêche des Ardennes, et de l'agglomération d'Ardenne métropole. Cette collaboration coordonnée apporte toutes les compétences techniques nécessaires à la préservation et à la gestion adaptée des milieux les plus sensibles de cette vallée.

### Votre message aux communes pour les inciter à s'engager davantage dans la démarche ? Bénéfices de ces projets pour une commune ?

Ce projet TVB est une opportunité pour toutes les communes qui souhaitent appréhender concrètement la valeur de la biodiversité de leur territoire. S'y engager, c'est donc oser expérimenter par l'action concrète pour l'avenir des citoyens souhaitant s'y projeter à long terme. En vous associant au projet d'Ardenne Métropole, vous bénéficieriez des compétences des partenaires techniques du projet pour identifier votre réseau TVB local, intégrer les problématiques d'érosion des sols et de coulées d'eaux boueuses, protéger les milieux patrimoniaux sensibles (vieux vergers, milieux humides, prairies, forêt avec de vieux bois, ...), ou encore valoriser vos actions en devenant un site « pilote ».

## Les actus

**La période de nidification commence !** Pour éviter tout dérangement ou destruction, il est fortement déconseillé aux particuliers de tailler leurs haies du 15 mars au 15 août (et interdit aux agriculteurs dans le cadre de la PAC).

**La mise en œuvre des travaux de restauration sur le ruisseau de la Butte à Tournes et Cliron a débuté en mars.** L'entreprise IXSANE a été recrutée pour réaliser la phase de conception qui débute ce mois-ci et pour suivre les travaux, pour un montant de 39 960 € HT.

Ruisseau de la Butte, au centre de Tournes (restauration portée par Ardenne Métropole, forte de sa compétence GEMAPI)



### Repères

## Pourquoi « restaurer » un cours d'eau ?

La reproduction, l'alimentation et la croissance de nombreuses espèces (flore aquatique, faune piscicole, invertébrés aquatiques ...) reposent sur leur capacité de se déplacer dans et aux abords des cours d'eau.

En France, les cours d'eau sont fortement artificialisés et présentent souvent des dynamiques hydro-morphologiques altérées par la présence d'obstacles à la continuité (seuils, ouvrages etc) mais aussi de rectification (busages, curages ...) qui bloquent ou freinent le passage naturel des sédiments et espèces.

L'objectif de la restauration écologique est donc de permettre au cours d'eau de retrouver un fonctionnement naturel, par la mise en place de travaux comme la plantation de ripisylves\*, l'effacement d'ouvrages, le reméandrage du lit, la mise en défens de berges ou encore la réouverture de buses. Pour une restauration efficace, ces opérations doivent être pensées en cohérence, d'amont à l'aval et sur l'entièreté du cours d'eau.

Si la restauration écologique présente des conséquences positives pour la biodiversité, elle permet également une meilleure prévention des inondations et une meilleure gestion de la ressource en eau.

\* Ripisylve : formations boisées, buissonnantes et herbacées sur les rives d'un cours d'eau

## FOCUS

# Les richesses de la vallée de la Vrigne

Traversée par le cours d'eau du même nom, la vallée de la Vrigne présente des richesses écologiques remarquables. Sur les communes d'Issancourt-et-Rumel, Gernelle et Gespunsart, elle abrite des milieux humides refuges d'une grande diversité floristique et faunistique (marais, prairies humides) et certains habitats menacés et en forte régression.

Preuve de cette richesse, certains secteurs de la Vallée de la Vrigne ont été placés au sein d'une ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique).

Jusqu'à présent, la vallée a été identifiée à plusieurs reprises par le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne Ardenne (CENCA) comme présentant de nombreux enjeux de préservation, sans faire l'objet d'actions concrètes.

Conscients de l'existence de ce patrimoine, Ardenne Métropole et ses partenaires ont choisi d'intégrer ce secteur au sein du projet « Trame verte et bleue », afin d'en faire une vitrine d'actions de préservation des continuités écologiques. Gespunsart, Gernelle, Issancourt-et-Rumel et Ville-sur-Lumes sont les communes pleinement parties prenantes des actions menées.

## Connaître, restaurer et préserver la Vallée de la Vrigne

### PRÉSERVER LES HABITATS REMARQUABLES

Le CENCA complète la connaissance de la vallée de la Vrigne par des inventaires des habitats et engage une démarche de préservation en mobilisant et mettant en place les outils fonciers à disposition des propriétaires souhaitant s'engager dans la protection des milieux naturels (ORE, plans de gestion ...).

### RESTAURER LE RUISSEAU D'ISSANCOURT

Jamais étudié et présentant un fonctionnement écologique altéré (obstacles à la continuité, rectification, curage, entretien inadéquat des riverains ...), la restauration de ce cours d'eau est portée par Ardenne Métropole, forte de sa compétence GEMAPI\*. L'étude préalable doit aboutir à un programme d'actions d'ici avril prochain.

### VALORISER LE MARAIS DU PARADIS

Cette propriété communale est peu connue malgré sa richesse écologique reconnue. La commune d'Issancourt et Rumel souhaite la valoriser en y mettant en place un sentier pédagogique, permettant l'accueil du public tout en sensibilisant à la Trame verte et bleue.

\* GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

**Le projet TVB : une opportunité pour les communes qui souhaitent appréhender concrètement la valeur de la biodiversité de leur territoire**



Pour s'informer sur le programme « Trame verte et bleue » et contribuer vous aussi à la préservation de la biodiversité, rendez-vous sur [ardenne-metropole.fr](http://ardenne-metropole.fr)

Avec le soutien à 80% de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, la Région Grand Est et l'Etat



Le marais du Paradis

## CONNAISSEZ-VOUS... ?

# Le marais du Paradis

Situé sur la commune d'Issancourt-et-Rumel, le marais du Paradis est une tourbière qui jouxte le ruisseau d'Issancourt.

La richesse écologique du marais est importante : on y trouve une mosaïque d'habitats naturels (roselière, aulnaie, saulaie ...) et il abrite des espèces d'oiseaux, de batraciens et certaines espèces patrimoniales comme le **trèfle d'eau** et la **laïche paniculée**.



< Fleur du trèfle d'eau



Laïche paniculée >

Le site est géré par le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne Ardenne depuis plus de 30 ans ! L'entretien est réalisé en partenariat avec le campus agroenvironnemental de Saint-Laurent, où les étudiants fauchent la roselière, afin de conserver le milieu ouvert.

Peu praticable aujourd'hui, il sera aménagé par la commune dans le cadre du projet « Trame verte et bleue » afin de le rendre accessible par le public, de mettre en place des animations avec les écoles et installer des panneaux pédagogiques. **Venez le découvrir !**

## À noter Un ensemble d'acteurs en action sur la Vallée de la Vrigne !

Communes de :

- > Gernelle
- > Issancourt-et-Rumel
- > Gespunsart
- > Ville-sur-Lumes

